

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 14 février 2024

Date de convocation : 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE à partir de la délibération 02 – Jean-Marie GRIMAUD – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD sauf à la délibération 10 – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY - Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT de la délibération 01 à 08 et de la délibération 10 à 17

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN sauf à la délibération 12

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 29 à la délibération 01 – 30 de la délibération 02 à 08 - 29 de la délibération 09 à 10 – 30 à la délibération 11 – 29 à la délibération 12 – 30 de la délibération 13 à 17 – 29 de la délibération 18 à 44

Nombre de conseillers votants : 35 à la délibération 01 – 36 de la délibération 02 à 09 – 35 à la délibération 10 – 36 à la délibération 11 – 35 à la délibération 12 - 36 de la délibération 13 à 28 – 35 à la délibération 29 – 36 de la délibération 30 à 44

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD sauf pour la délibération 29

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Jean-Louis LAUNAY

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA

Alexandra BEAUNÉ avait donné pouvoir à Landry RONDEAU

Nicolas GRELET avait donné pouvoir à Bénédicte GARDIN

Etait excusée :

Angélique BOISSELEAU

Secrétaire de séance : Magali LOISEAU

- **31. AVENUE DES SABLES – LES HERBIERS – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT À MONSIEUR REMY BABARIT** – Rapporteur : Roseline PHLIPART

Le schéma directeur des modes actifs du Pays des Herbiers, prévoit notamment la réalisation d'une voie sécurisée pour les modes actifs le long de l'Avenue des Sables aux



Herbiers, entre les giratoires de l'Atlantique et du Bois Joly.

Pour réaliser ce projet, la Communauté de communes du Pays des Herbiers doit se porter acquéreur des tènements fonciers nécessaires auprès des riverains de la portion concernée de l'Avenue des Sables.

En date du 28 juin 2023, le Conseil communautaire a délibéré en faveur de l'acquisition de la parcelle longeant l'Avenue des Sables et appartenant à Monsieur Rémy BABARIT (délibération n°44 du 28 juin 2023). Cette délibération stipulait une validité de l'offre jusqu'au 31 décembre 2023. La vente n'ayant pu être réalisée avant cette date, l'offre est désormais caduque et une nouvelle délibération est donc nécessaire.

A ce titre, il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir acquérir la portion de la parcelle cadastrée section 109 AS n°27, pour une superficie d'environ 47 m², au prix de 2 €/m², soit une somme globale approximative de 94 € net de taxe.

En accord avec le propriétaire actuel, la Communauté de communes accepte de prendre à sa charge la dépose et la repose de la clôture existante à ses frais.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le schéma directeur des modes actifs du Pays des Herbiers approuvé en Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2021,

Vu le « bon pour accord » de Monsieur Rémy BABARIT, en date du 5 juin 2023,

Vu la délibération n°44 du Conseil Communautaire du 28 juin 2023 portant sur l'acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur Rémy BABARIT,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable / Environnement du 30 janvier 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 février 2024,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- décider l'acquisition de la portion de la parcelle cadastrée section 109 AS n°27, pour une superficie d'environ 47 m², appartenant à Monsieur Rémy BABARIT, au prix de 2 €/m², soit la somme globale approximative de 94 € net de taxe,

- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Magali LOISEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le : 21 FEV. 2024

Publié électroniquement le : 21 FEV. 2024

